

Campagne Coupez le moteur à Brossard
Les policiers seront aux aguets !

Brossard, le 6 février 2014 – La Ville de Brossard souhaite rappeler à ses citoyens qu'il est interdit de laisser tourner le moteur d'un véhicule à l'arrêt pendant plus de trois minutes consécutives pour les moteurs à essence et pendant plus de cinq minutes pour les moteurs au diesel. Dans cette foulée, le Service de police de l'agglomération de Longueuil veillera à lutter contre la marche au ralenti durant la période ciblée du 16 février au 1^{er} mars.

Les véhicules automobiles sont une des sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) les plus importantes au Québec. Sachant que la réduction des GES est avant tout, l'affaire de chacun, la Ville compte sur la participation de tous les Brossardois pour lutter contre la marche au ralenti des moteurs quand les véhicules sont à l'arrêt.

Patrouilles de police sur le territoire

Du 16 février au 1^{er} mars, des policiers se positionneront à des endroits stratégiques dans la ville pour contrer la marche au ralenti et ainsi faire appliquer la réglementation municipale. Celle-ci prévoit une amende pouvant atteindre 200 \$ pour toute personne qui laisse tourner le moteur de son véhicule inutilement pendant plus de trois minutes par période de soixante minutes, pour un moteur à essence.

Couper le moteur d'un véhicule arrêté, un geste écologique, responsable et économique !

Pour plus de renseignements, communiquez avec la ligne info-environnement au 450 923-6371 ou écrivez à info.environnement@brossard.ca.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6300